

CM2

Histoire

Luttes sociales et progrès sociaux au XIX siècle

Une manifestation à Courrières

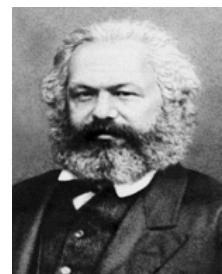
En 1906, environ 1100 mineurs sont tués lors d'une explosion dans la mine de Courrières.

La terrible catastrophe avait remué tout le pays. Depuis longtemps, le peuple des mineurs se plaignait des salaires de famine, du travail trop pénible, des conditions de sécurité insuffisantes. La colère grondait contre les compagnies, la grève éclata. Une de ces manifestations, drapeau rouge en tête, se heurta aux gendarmes. Soudain, en tête, il y eut un arrêt brusque, des coups de sifflet, des remous violents dans la foule et soudain, une galopade éperdue. Les gendarmes chargeaient.

Maurice Thorez, Fils du peuple, 1949



Affiche de la Confédération générale du travail (CGT) en 1895, année de sa création.



Jean Jaurès (1859-1914)
Professeur de philosophie et député socialiste, il fonde le journal L'Humanité en 1904 et crée la SFIO en 1905. Patriote, mais opposé à la politique colonialiste de la France et à la guerre, il est assassiné le 31 juillet 1914 à Paris, trois jours avant le début de la Première Guerre mondiale.

Karl Marx (1818-1883)
Karl Marx est un penseur très célèbre qui critique la société capitaliste et l'exploitation des ouvriers par la bourgeoisie. En 1864, il fonde la 1^{re} Internationale qui regroupe les partis socialistes de plusieurs pays d'Europe. Il a écrit deux livres qui ont joué un rôle historique mondial : *Le Manifeste du Parti communiste* (1848) et *Le Capital* (1867).

Les progrès de la législation sociale en France.

- 1841 : Interdiction du travail des enfants de moins de 8 ans.
- 1864 : Droit de grève toléré.
- 1874 : Création de l'inspection du travail.
- 1884 : Liberté syndicale accordée
- 1892 : Temps de travail des femmes limité à 11h et interdit la nuit
- 1898 : Responsabilité du patron en cas d'accident du travail
- 1900 : Temps de travail limité à 10h
- 1907 : Loi instaurant le repos hebdomadaire.
- 1910 : Retraites ouvrières financées par les employés, les employeurs et l'Etat.